

FAVORISER LE LIEN ÉCOLE / FAMILLE

L'école catholique manifeste plus que jamais sa volonté de favoriser le lien ECOLE / ELEVE/ FAMILLE pour une collaboration confiante dans l'intérêt de celles et ceux qui sont les enfants des uns et les élèves des autres.

Au titre de leur responsabilité éducative primordiale, les parents sont invités à entretenir des relations cordiales et constructives avec l'équipe éducative ainsi qu'à s'engager dans la vie de l'établissement et en respecter les règles. Les enseignants les informent de leurs choix éducatifs et pédagogiques, facilitent les rencontres et le dialogue dans le respect constant des familles.

Toutes les études soulignent qu'une participation engagée des parents dans la mise en œuvre du projet éducatif de l'école et dans le suivi des enfants, accroît sensiblement leur réussite.

L'entretien lors de l'inscription permet aux familles de s'assurer que leur projet d'éducation est en adéquation avec ce que propose l'établissement.

OUVERTURE À TOUS DE L'ÉTABLISSEMENT

ETABLISSEMENT	FAMILLE	ÉLÈVE
L'école Sapinaud, école privée catholique a élaboré un projet éducatif ouvert à tous qui met chaque personne au centre de ses préoccupations tout en veillant à respecter l'intérêt général. Notre école est associée à l'état par un contrat.	La famille accepte l'identité propre de l'établissement, sait qu'il est ouvert à tous et qu'en dehors d'actions dues à sa spécificité, l'école Sapinaud respecte les programmes de l'éducation nationale. La famille a pris connaissance du projet de l'établissement.	L'élève respecte les obligations de l'école et ses différentes propositions. Il s'engage à vivre avec tous les élèves de l'établissement sans discrimination.
L'établissement fonctionne grâce à tous ses acteurs : enseignants, personnel, catéchistes, parents et élèves. Chacun a un rôle différencié et est amené à prendre sa place dans la vie de l'école.	La famille s'engage à participer à la vie de l'établissement et au suivi de son enfant comme un acteur responsable et non comme un usager passif.	Dès qu'il est en âge de le faire, il s'engage à être acteur responsable des ses apprentissages.

CONFIANCE RÉCIPROQUE

ETABLISSEMENT	FAMILLE	ÉLÈVE
<p>L'équipe s'engage à faire confiance aux familles et à travailler en collaboration avec les parents qui ont une responsabilité éducative primordiale. Elle se propose d'aider les familles, si nécessaire, à exercer cette responsabilité</p>	<p>La famille fait confiance au chef d'établissement, aux enseignants, au personnel qui encadrent les enfants.</p>	<p>L'élève prend conscience par la réflexion à l'école et en famille que le cadre donné d'un côté et de l'autre l'aide à construire ses repères.</p>
<p>L'équipe s'interdit tout préjugé, tout jugement de valeur vis-à-vis des familles et des enfants. Elle reçoit les parents chaque fois que c'est nécessaire. La collaboration passe par le dialogue.</p>	<p>La famille s'interdit les préjugés et les jugements de valeur sur les personnes de l'établissement, à plus forte raison devant les enfants. Elle sollicite l'échange dès qu'elle en ressent le besoin.</p>	<p>L'élève fait confiance aux enseignants et au personnel, il ne se permet pas de les juger. Il peut les solliciter pour dialoguer avec eux ainsi que le chef d'établissement.</p>
<p>L'APEL est une association représentative des parents. L'OGEC est une association gestionnaire. Les membres de ces deux groupes sont des parents volontaires qui ont été élus à l'assemblée générale.</p> <p>L'école sollicite les familles pour aider à des encadrements ponctuels (sorties, piscine, cuisine, lecture...) et pour des petits travaux.</p> <p>Des CM1 et CM2 sont élus par leurs camarades pour représenter les élèves.</p>	<p>La famille prend connaissance des activités proposées par l'APEL et par l'OGEC.</p> <p>La famille essaie de répondre aux sollicitations de l'établissement pour sa bonne marche.</p>	<p>Les élèves respectent les délégués dans leur rôle.</p>

VIE SCOLAIRE

ETABLISSEMENT	FAMILLE	ÉLÈVE
<p>Les enseignants remettent aux familles le règlement intérieur de l'établissement qui détermine les droits et devoirs de chacun ainsi que les sanctions prévues en cas de transgression.</p>	<p>La famille met tout en œuvre pour que son enfant respecte les règles de vie commune.</p> <p>A l'occasion de la signature du règlement ou au cours de</p>	<p>L'enfant prend connaissance du règlement à l'école et en famille.</p> <p>Il le signe et s'engage à le respecter.</p>

<p>Ce règlement doit permettre de vivre ensemble harmonieusement et de préparer les élèves à la vie en société.</p> <p>Chaque classe établit son fonctionnement autour d'un règlement propre.</p> <p>Sur les cours, viennent aussi s'ajouter des règles adaptées au lieu et à l'âge des élèves.</p>	<p>l'année, il y a une réflexion en famille sur l'obéissance aux règles et leur nécessité.</p> <p>La famille soutient les démarches éducatives de l'établissement concernant l'application du règlement.</p>	
<p>Les sorties scolaires s'inscrivent dans le projet d'année. Elles sont obligatoires.</p> <p>En tant qu'établissement privé catholique, nous avons une heure de plus par semaine pour l'animation pastorale. Les familles choisissent entre la catéchèse et la culture religieuse.</p>	<p>La famille fait le nécessaire pour que son enfant participe à toutes les activités proposées par l'école.</p> <p>Les vacances sur temps scolaire sont à proscrire.(ne sont pas autorisées)</p>	<p>L'élève prend conscience des obligations d'un écolier.</p>

COMMUNICATION ET INFORMATION

ETABLISSEMENT	FAMILLE	ÉLÈVE
<p>Les familles sont informées très régulièrement sur la vie de l'établissement.</p> <p>La diffusion se fait par mail. Les coupons réponses sont envoyés par papier.</p> <p>Un journal d'école : « Le Sapinews » paraît deux fois par an. Vous trouverez aussi des informations sur le site de l'école « ecolesapinaud.fr »</p>	<p>La famille s'engage à prendre connaissance des informations qui lui sont transmises et à les conserver :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dossier école sur l'ordinateur familial - chemise remise par l'école pour papiers importants. 	<p>L'élève informé dans sa classe en parle en famille.</p> <p>Il lit les affiches de l'école.</p> <p>Il transmet des informations par l'agenda, par la fiche de correspondance en n'oubliant pas de les sortir du cartable.</p>
<p>Des rencontres parents / enseignants sont programmées. Il y a une réunion annuelle des parents de chaque classe.</p> <p>Chaque famille est reçue individuellement une fois dans l'année et plus sur demande des parents ou des enseignants.</p> <p>L'équipe propose des horaires compatibles avec les possibilités des familles.</p> <p>Toutes les familles sont invitées à l'assemblée générale des deux associations partenaires l'APEL et l'OGEC ce qui leur permet d'avoir une meilleure connaissance des actions menées au service de</p>	<p>La famille répond aux invitations de rendez-vous et de réunions.</p> <p>La famille porte de l'intérêt à ce que les parents bénévoles font pour leur enfant et pour la bonne marche de l'établissement.</p>	<p>L'élève rappelle à ses parents les diverses réunions et rencontres prévues.</p>

l'établissement.		
Les enseignants communiquent avec la famille aussi souvent que de besoin, en particulier en cas de préoccupation avec l'élève. On peut associer aux rencontres, des partenaires extérieurs: orthophoniste, psychomotricien, médecin scolaire...)	La famille prend contact avec l'établissement aussi souvent que de besoin et particulièrement lors de préoccupations sur la scolarité ou le comportement de son enfant.	L'élève n'oublie pas de donner les papiers, montre son agenda, son cahier de vie à ses parents et à l'inverse, redonne sans attendre les documents ou mots de ses parents à l'enseignant.
L'équipe favorise l'écoute personnalisée de l'élève et de sa famille. Elle recherche autant que possible des solutions positives pour l'élève. Elle met en place des contrats adaptés ou des plans personnalisés de réussite et encourage l'élève dans sa progression.	La famille accepte le dialogue. Elle écoute l'avis de l'enseignant et son positionnement de professionnel. Elle exprime son point de vue en toute confiance. Elle est attentive aux recommandations de l'établissement.	En cas de besoin, l'élève ne doit pas hésiter à parler à son enseignant ou à la directrice.

SUIVI DE LA SCOLARITÉ

ETABLISSEMENT	FAMILLE	ÉLÈVE
A travers le projet éducatif et pédagogique, l'école informe les familles de ses choix.	La famille accepte les orientations de l'école.	L'élève participe activement aux apprentissages et en accepte les modalités.
En réunion, et ou en rendez-vous, l'enseignant explique aux familles ce qui est attendu en termes de suivi scolaire, d'aide à l'apprentissage des leçons. Nous pouvons aider dans cette responsabilité les familles qui le souhaitent.	La famille s'engage à suivre la scolarité de son enfant. Elle s'intéresse à son travail scolaire et l'aide sans faire à sa place. Elle demande de l'aide aux enseignants et des conseils si nécessaire.	L'élève s'engage à faire sérieusement son travail à la maison. Il n'hésite pas à demander de l'aide à ses parents ou à ses enseignants.
<u>En maternelle</u> , un carnet de suivi des apprentissages est communiqué aux parents au moins à 2 reprises dans l'année scolaire. En fin de GS, une synthèse des acquis scolaires de l'élève effectués depuis la PS est renseignée. Elle mentionne ce que l'élève sait faire et indique le cas échéant les besoins à prendre en compte pour l'aider au mieux dans la suite de son parcours scolaire. <u>En élémentaire</u> des évaluations sont proposées régulièrement. Les enseignants envoient aux familles trois bulletins récapitulatifs par an. L'outil d'évaluation est facile à comprendre pour les élèves et leur famille.	Les familles prennent connaissance régulièrement des évaluations faites sans mettre de pression à leur enfant.	L'élève apprend petit à petit à s'auto-évaluer. Il prend le temps de comprendre la correction de ses erreurs, les appréciations et les conseils. Il se motive pour progresser sans se mettre de pression.

<p>L'établissement est attentif au possible décrochage scolaire</p>	<p>Les familles donnent de l'importance à l'école en évitant les absences non justifiées. Elles informent l'établissement dès l'apparition de signes pouvant faire redouter un décrochage.</p>	<p>L'élève n'hésite pas à se confier s'il ressent un malaise vis-à-vis de l'école.</p>
---	--	--